

Syndicat National Indépendant de la Recherche Scientifique

et de l'Enseignement Supérieur

SNIRS-CFE-CGC



La lettre du Secrétaire général

N°8 octobre 2024



Chère collègue, cher collègue,

La rentrée 2024 est à nulle autre pareille : nous n'avons pas pu prendre position par rapport aux décisions estivales du gouvernement, il était démissionnaire depuis le 9 juillet ; nous ne pouvons pas réagir aux mesures du nouveau gouvernement, il vient d'être à peine d'être constitué. La réunion du CNESER du 10 septembre a été juste l'occasion de rappeler nos revendications tandis que les représentants du ministère vantaient la continuité de l'Etat assurée par l'Administration ! Je vous renvoie au site du syndicat et à la dernière page de cette lettre qui présente le texte de mon intervention au nom de la CFE-CGC. Depuis le 21 septembre, M. Patrick Hetzel est en charge du ministère. Il n'est pas pour nous un inconnu : lors de la campagne présidentielle de 2022, nous avons rencontré les équipes des différents candidats et une délégation du SNIRS avait échangé avec M. Hetzel pendant plus d'une heure au siège parisien de Madame Péresse. Par rapport à d'autres titulaires de portefeuilles ministériels, M. Hetzel connaît bien les dossiers de l'ESR mais il n'est pas certain que nous puissions partager les mêmes orientations. Nous verrons ce qu'il en sera, en particulier lors du vote du budget 2025.

L'historien que je suis compare notre situation, *mutatis mutandi*, à celles des III^e et IV^e républiques : l'instabilité risque de devenir la règle et, compte tenu de la répartition des sièges à l'assemblée nationale, des menaces réelles pèsent sur le vote du budget 2025. Si celui-ci n'était pas voté avant le 31 décembre, une règle datant du Premier Empire serait alors appliquée, celle de la mensualisation des dépenses et des recettes sur la base du budget 2024 (à la différence du « shutdown » américain). Autant dire que la reconduction des budgets ne pourrait s'accompagner d'aucune amélioration de nos conditions de travail, d'aucune mesure nouvelle. Les médias évoquent régulièrement une politique d'austérité qui succéderait à une politique de gribouille. Nous resterons attentifs à l'évolution de la situation, avec la ferme détermination de défendre tous les agents du MESR. Restons confiants dans l'avenir, notre pays est solide et il a connu déjà par le passé des crises hautement plus graves.

Malgré ces perspectives moroses, j'espère que le premier semestre 2024-2025 a bien commencé pour vous et que vous trouverez des satisfactions auprès de vos collègues.

Bien cordialement.

Laurent Coste

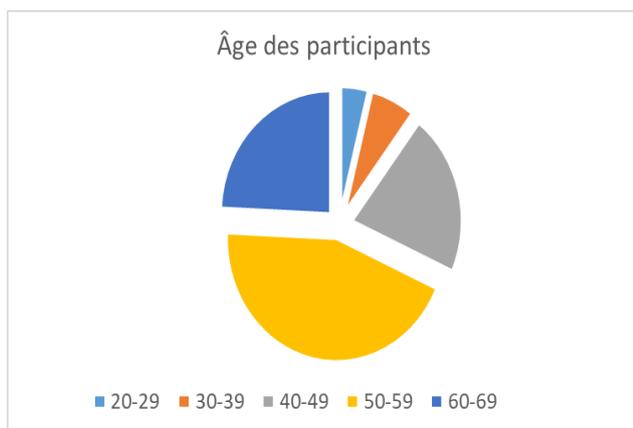
Secrétaire général du SNIRS-CFE-CGC

<https://snirs-cfecgc.fr>

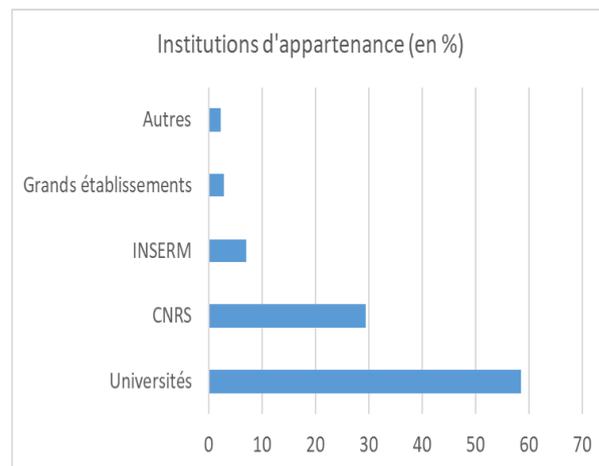
Résultat de l'enquête de printemps sur les départs à la retraite.

Dans la 7^e Lettre, parue en juin dernier, le SNIRS avait fait un point sur le rapport récent du SIES concernant les départs à la retraite envisagés au cours des prochaines années au sein du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. La réunion du CNESER du 15 avril 2024 avait également abordé cette question. Face à certaines interrogations, nous avons lancé une enquête dont nous publions les principaux résultats dans ce numéro. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un sondage mais d'une enquête, les résultats correspondant à l'opinion des personnes qui se sont senties concernées et qui ont répondu en ligne¹.

En ce qui concerne l'échantillon, il ne faut pas être surpris par la part importante des quinquagénaires parmi ceux qui répondent, suivis par les agents qui sont proches du départ en retraite. Les jeunes collègues sont moins intéressés et considèrent sans doute que de nombreuses autres réformes, favorables ou non, seront mises en œuvre avant la fin de leur carrière mais il faut noter qu'ils ne se désintéressent pas totalement du sujet.

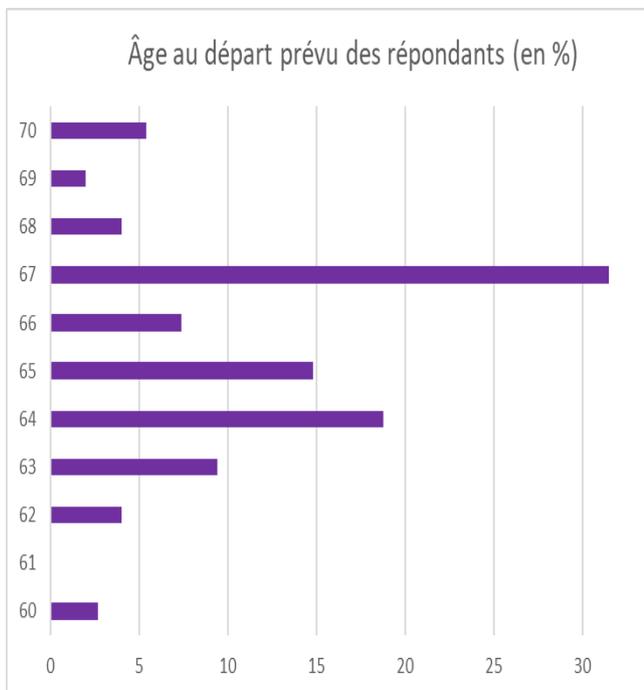


Les enseignants du supérieur et les enseignants-chercheurs représentent une part des répondants deux fois plus importante que celles des chercheurs, ce qui explique que la part des universités soit majoritaire en ce qui concerne les institutions de rattachement. Le CNRS représente près de 3 répondant sur 10 devant l'INSERM, les grands établissements et les autres EPST et institutions du ministère.

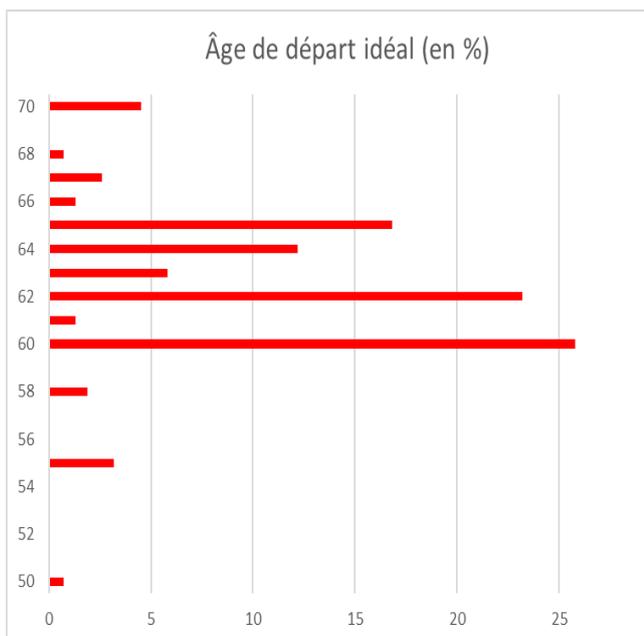


En ce qui concerne les âges au départ prévu (qui peut évoluer en fonction de circonstances personnelles), trois moments clés apparaissent : 18,8% des collègues envisagent de partir à l'âge de 64 ans, ce qui correspond à la date fixée par la dernière réforme des retraites de 2023 ; 14,8% souhaitent partir à 65 ans, qui est l'âge assez fréquemment choisi dans l'enseignement supérieur depuis des années. On remarquera qu'il s'agit de poursuivre son activité professionnelle un an de plus que ne l'exige la nouvelle législation. Mais le plus grand nombre relatif, 31,5% prévoit de quitter son activité professionnelle à l'âge de 67 ans qui correspond à l'âge limite en vigueur dans la fonction publique. Il semble toutefois qu'un petit nombre de collègues (un peu plus de 5%) envisagent de profiter du report de l'âge limite inscrit dans la nouvelle réglementation depuis juin 2023 et poursuivre jusqu'à l'âge de 70 ans.

¹ Une présentation plus détaillée des résultats sera déposée sur le site internet.



On remarquera les différences assez nettes en ce qui concerne l'âge idéal de départ à la retraite.



Une toute petite proportion souhaiterait partir à la retraite avant l'âge de 60 ans. Cet âge qui correspond à la réforme mise en œuvre au début des années 80 garde la faveur d'un peu plus du quart des répondants. La précédente limite de 62 ans conserve les faveurs d'un peu plus d'un cinquième. Quant à la part de ceux qui considèrent l'âge de 70 ans comme idéal, elle correspond à peu près

en pourcentage à ceux qui ont effectivement prévu de partir à cet âge.

Une minorité des agents ayant répondu partira avec une surcote (un sur 10 environ), alors qu'un tiers sait qu'il subira une décote au moment de son départ (et même 4 femmes sur 10). Il faut noter la part importante de collègues qui ne connaissent pas leur situation : ils sont un peu plus du quart dans cette situation et cela est confirmé par la faible connaissance qu'ont les agents du ministère de l'existence d'une retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP). Un peu plus du tiers on a entendu parler².



Il faut toutefois regretter que la très grande majorité n'a pas utilisé les simulateurs de ce site afin d'évaluer le montant de la retraite additionnelle.

Le SNIRS considère qu'il appartient aux organisations syndicales de compléter l'information qui peut être donnée de manière institutionnelle afin que les agents puissent fixer en toute connaissance de cause le moment de leur départ.

<https://snirs-cfecgc.fr>

² Nous recommandons vivement de s'inscrire sur ce site institutionnel : <https://www.rafp.fr/>.

Réunion de rentrée du CNESER- Déclaration de Laurent Coste, pour la CFE-CGC

Depuis le 5 septembre, soit deux mois après les élections législatives, le Président de la République a enfin nommé un Premier ministre mais les agents du MESR attendent toujours de connaître le nom de leur ministre de tutelle.

Les perspectives sont inquiétantes car la situation financière de notre pays est préoccupante.

Mais les agents ne sont pas responsables de la dérive des dépenses publiques de ces dernières années car l'ESR a été plutôt à la diète : La part de la Recherche et du développement est restée désespérément à 2,2 % du PIB depuis 2017, ce qui nous place juste devant la Slovénie et la république tchèque, loin derrière l'Allemagne, ou l'Autriche au sein de l'UE, la dépense moyenne par étudiant a baissé de 4% en euros constants au cours de la même période, et l'on pourrait multiplier les exemples. Une grande partie des efforts financiers de la LPR a été absorbée par la forte inflation de ces dernières années. Une politique d'austérité ne pourrait qu'accentuer le déclin de notre pays.

Nous refusons que nos collègues payent pour les aveuglements idéologiques de nos dirigeants depuis au moins deux décennies. Nous ne renonçons pas à nos revendications salariales, non seulement pour garantir le pouvoir d'achat des agents publics mais aussi pour restaurer l'attractivité de nos métiers et éviter la fuite des cerveaux. Nous défendrons nos statuts contre toutes les formes de remise en cause, que ce soit de manière directe ou indirecte.

Nous veillerons à ce que les dossiers en cours soient menés à leur terme : mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC), poursuite de la mise en œuvre des mesures de convergence indemnitaires préconisées par le Ministère de la Transformation et de la Fonction publique.

Faute de perspectives budgétaires claires, nous concentrerons nos efforts sur les aspects qualitatifs. La CFE-CGC demande :

- davantage de transparence dans les procédures de qualification, d'attribution de CRCT, de promotion, de mobilité et d'attribution des primes dans l'ensemble des EPST, des EPSCP et des EPIC,
- une modification de la procédure de nomination des comités de recrutement,
- le rétablissement de la collégialité dans la procédure de repyramidage qui a été remise de facto au bon vouloir des présidents d'universités,
- une clarification du statut des ESAS, souvent mal traités par les instances universitaires et la création d'un corps des Enseignants du Supérieur, avec une augmentation de leurs primes,
- une modification des modalités de congés des enseignants-chercheurs.

Telles sont les revendications des représentants de la CFE-CGC, syndicat toujours prêt à la négociation, au compromis, à condition qu'il y ait en face un interlocuteur conscient de la nécessité du dialogue social.

Déplacements du Secrétaire général (septembre-octobre)

Entre le 30 septembre et le 2 octobre, le Secrétaire général du SNIRS s'est déplacé sur Montpellier, Perpignan et Toulouse, occasion pour lui de rencontrer des collègues et les référents du syndicat. Il s'est entretenu par ailleurs avec Madame Anne Fraïsse, Présidente de l'Université Paul Valéry, et avec Hervé Blanchard, Vice-Président de l'Université de Perpignan-Via Domitia. Peu à peu, le SNIRS s'implante au sein des universités.

<https://snirs-cfecgc.fr>